BELAC 115 - INSP

Normec BTV

L'INSTALLATION EST CONFORME

Date(s) du contrôle: 17/10/2023 + /27
Rapport N°: 0843-231017-05
Date d'émission du rapport: 17/10/2023

Identification de l'organisme agréé et de l'agent-visiteur:

Nom: Normec BTV

Adresse: Roderveldlaan 2, 2600 Berchem

T: 083 21 35 27 E: namur-btv@normecgroup.com Numéro d'entreprise: 0406.486.616

L'agent-visiteur: numéro 0843

Identification des tiers:

Client: AMPERSONN

Adresse: CLOS DU CHAURNET 150, 6927 TELLIN

Nom propriétaire, exploitant ou gestionnaire: Godfroid- Vuidar

Adresse: RUE DES JARDINS 17, 5580 JEMELLE

Responsable des travaux: AMPERSONN

Adresse: CLOS DU CHAURNET 150,6927 TELLIN

Numéro de TVA: 0833721433

Identification de l'installation électrique:

Nom: [redacted]

Adresse: RUE DES JARDINS 17, 5580 JEMELLE

Code EAN:

Numéro compteur: 1SAG3100431420

Index 1.8.1: 005683,,59 kWh

Index 1.8.2: 008102,526 kWh

Index 2.8.1: 003890,645 kWh

Index 2.8.2: 001553,896 kWh

Cabine haute tension privée: Non

Type d'installation: unité d'habitation

Données du contrôle:

Type de contrôle suivant Livre 1 - AR 08/09/2019: Contrôle de conformité avant la mise en usage - nouvelle installation (6.4)

Date de la réalisation de l'installation: A partir du 01/06/2020

VMA - 63.09

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

BELAC 115 - INSP

Normec BTV

Informations contenu controle: Néant

Dérogation(s) partie 8 Livre 1 - AR 08/09/2019: pas appliqué

Autre(s) référence(s) légale(s): n/a

VMA - 63.09

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:
Roderveldlaan 2
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616
RPR Antwerpen / RPM Anvers
normecbtv.com

BELAC 115 - INSP

Normec BTV

Données de l'installation électrique:

Tension et nature du courant: 3 x 230V

Canalisation d'alimentation du tableau principal: Type: EXVB - Section: 4 x 16 mm²

Type d'électrode de terre: Barre de terre

Nombre de tableaux: 1

Valeur nominale de la protection du branchement: 40A

Type de coupure générale: 4P 40A/300mA

Type de schéma de mise à la terre: TT

Nombre de circuits: 28 (réserve inclus)

DESCRIPTION:

Dispositifs à courant différentiel installés: 4P 40 A 300 mA type A, circuit (s) protégé(s): Voir schémas
nombre : 1

Dispositifs à courant différentiel installés: 4P 40 A 30 mA type A, circuit (s) protégé(s): Voir schémas
nombre : 1

Réf. rapport du contrôle de conformité: pas d'application

Localisation des canalisations souterraines: pas d'application

---

Résultats du contrôle:

Mesures et essais:

Résistance de dispersion de la prise de terre: 28,8 Ohm Valeur de la résistance d'isolement général: 10 MOhm

Test des dispositifs à courant différentiel via test bouton: OK

Test des dispositifs à courant differentiel via test boucle de défaut: OK

Continuité des conducteurs de protection: OK

Infractions constatées:

Néant

Remarques:

1 La réalisation du projet ou les travaux sont entamés avant le 01/06/2023, le contrôle de conformité est effectué avec l'application du point 1 de la sous-section 6.5.8.1 du Livre 1.

Conclusion du contrôle:

VMA - 63.09

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:
Roderveldlaan 2
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616
RPR Antwerpen / RPM Anvers
normecbtv.com

BELAC 115 - INSP

Normec BTV

1. **L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le: 17/10/2048**
   - Les schémas unifilaires et plans de position de l'installation ont été datés et signés.
   - Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.

Heure d'achèvement:
agent-visiteur 0843 p.o. du directeur technique
17/10/23 13:26

Le directeur technique, ir. Bart van Rossum

Référence aux prescriptions réglementaires:
1. Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu:
a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien;
b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique, soient en tout temps observées;
c) de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire;
d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant;
e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques;
f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique;
g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.

Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (https://www.economie.fgov.be) est l'autorité compétente des organismes agréés.

VMA - 63.09

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:
Roderveldlaan 2
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616
RPR Antwerpen / RPM Anvers
normecbtv.com